



Annexe 1

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL MAIRIE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE

SEMAINE SCOLAIRE SUR QUATRE JOURS

Durée du PEDT:

Date de début : 1^{er} septembre 2018

Date de fin : 1^{er} juillet 2021

Date de présentation du projet : 20 mars 2018

Nom du correspondant : Magali AMITRANO

Fonction : Directrice de l'ALSH et adjointe au chef de service Enfance et Jeunesse

Adresse : Mairie de la Roquette sur Siagne, 630 chemin de la Commune

Téléphone : 04.92.19.45.11

Adresse électronique : m.amitrano@laroquettesursiagne.com

I.- OBJECTIF(S) DU PEDT

- Adapter le PEDT mis en place pour les TAP aux temps périscolaires pour permettre à tous les enfants inscrits de participer aux activités proposées
- Contribuer à Réduire l'échec scolaire
- Créer un parcours éducatif en lien avec les projets d'écoles et la richesse de l'environnement
- Eduquer à la citoyenneté
- Permettre aux enfants de choisir leurs activités
- S'adapter au rythme de l'enfant en personnalisant les activités selon la tranche d'âge
- Responsabiliser les enfants
- Permettre l'intégration des enfants en situation de handicap.

II. ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT

II.1- Ecole :

8H20-12H : Classe 13H20-16h : Classe

II.2- Activités périscolaires :

Déclaré

7H30 - 8H20 : Accueil périscolaire

16H00-18H30 : Accueil périscolaire

Non déclaré

12H-13H20 : Restauration -temps libre

II.3- Les Mercredis :

Accueil déclaré : 7H30-18H30 dans le cadre du
« Plan Mercredi »

Numéro d'organisateur d'accueil collectif de mineur : 006ORG0088

Numéro de déclaration du ou des accueils périscolaires :

- Périscolaire St Jean : 0060088AP000118-E01
- Périscolaire Village : 0060088AP000318-E01
- Périscolaire Les Oliviers : 0060088AP000418-E01.
- Périscolaire Mercredis St Jean : 0060088AP00218-E01

Rappel : les conditions d'encadrement assouplies des accueils collectifs de mineurs périscolaires autorisées pour trois ans à titre expérimental dans le cadre d'un projet éducatif territorial sont pérennisées. Le Décret n°2016-1051 du 1^{er} août 2016 (relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaire dans ce cadre) abroge le décret précédent n°2013-707 du 2 août 2013.

III.- PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Territoire concerné : **La ROQUETTE sur Siagne : quartier St Jean et Village.**

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

- En maternelle : 107
- En élémentaire : 217

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire publics concernés : 3

IV.- LIEUX D'IMPLANTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Ecole St Jean

Ecole Les Oliviers

Ecole du Village

V.- RESSOURCES MOBILISEES

1. Ecole du Village :

Moyens Humains :

- 2 ATSEM, 4 animateurs et 1 responsable.
- 1 Enseignant et 1 intervenant extérieur (associatif ou auto- entrepreneur)

Equipements :

- 3 salles périscolaires
- 1 salle de motricité
- Le city stade
- La cour
- Potager
- Plan Sarrain (Forêt)

2. Ecole des Oliviers :

Moyens Humains :

- 2 ATSEM, 4 animateurs et 1 responsable.
- 1 Enseignant et 1 intervenant extérieur (associatif ou auto- entrepreneur)

Equipements :

- 2 salles périscolaires
- 1 salle de motricité
- 2 cours (1 maternelle et 1 élémentaire)
- La base de loisirs
- Potager
- 2 Tipis

3. Ecole St Jean :

Moyens Humains :

- 4 ATSEM, 5 animateurs et 1 responsable.
- 2 Enseignants et 1 intervenant extérieur (associatif ou auto- entrepreneur)

Equipements :

- 4 salles de périscolaire
- 1 salle de motricité
- 2 cours (1 maternelle et 1 élémentaire)
- La médiathèque.

VI.- COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI DU PEDT :

Le DASEN, le DDCS, l'IDEN de circonscription, et la CAF

Directeurs d'école ou leurs représentants,

Représentants des parents élus (1 par école)

Représentants du monde associatif

Représentant de la médiathèque

Responsables du périscolaire

DGS et Chef du service enfance

Directrice de l'ALSH

Elus

Fréquence des réunions: 2 et plus en fonction des nécessités.

VII- FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES:

Chaque accueil périscolaire établit un Projet pédagogique en lien avec les objectifs du PEDT de la Commune.

Pour favoriser la cohérence entre les temps scolaire et périscolaire, nous proposons des activités en lien avec les projets d'école et organisons une exposition commune en fin d'année.

Nous rencontrons régulièrement nos partenaires, lors de réunions copil, conseils d'école et autres si nécessaire.

Et enfin, des réunions d'équipes sont mises en place minimum une fois par trimestre.

VIII- ACCUEIL DU MERCREDI:

Il existe un accueil les Mercredis en périscolaire donc intégré au PEDT.

Cet accueil concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans.

A l'avenir, le souhait de la Commune serait d'intégrer les 12/ 14 ans au PEDT.

N° de déclaration: Périscolaire Mercredis St Jean : 0060088AP00218-E01

IX- MISE EN COHERENCE DES PROJETS A LA RENTREE 2018:

- Rencontre entre les équipes pédagogiques et les équipes d'animation
- Intervention des enseignants volontaires pour l'aide aux devoirs ou l'accompagnement scolaire
- Réunion de préparation et de consultation du copil
- Programmation des activités en lien avec les projets 'école
- Echanges d'expériences autour de projets communs
- Liaison entre le PEDT élaboré dans le cadre des TAP et le nouveau PEDT : participation des intervenants associatifs.